

COMITE SYNDICAL Réunion du 08 décembre 2025

2025-46- Evolution de l'offre « responsable numérique »

L'an deux mille vingt-cinq, le huit décembre à dix-sept heures, le Comité Syndical du syndicat mixte d'e-Collectivités régulièrement convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni, au siège dudit Comité, sous la présidence de Monsieur Éric HERVOUET, Président.

Nombre de délégué(s) syndicaux en exercice : 19 titulaires et 15 suppléants

ÉTAIENT PRÉSENTS (10) :

Mme Cécile BARREAU, Mme Corinne POTHIER, Mme Denise RENAUD.
M. Jean-Philippe CHARRIER, M. Éric HERVOUET, M. Judicaël LAMY, M. Patrice PAGEAUD, M. Guy PLISSONNEAU, M. Yann THOMAS, M. Thierry RICARDEAU.

POUVOIRS (5) :

Mme Isabelle MOINET donne pouvoir à Mme Corinne POTHIER
M. Jean-Michel ROUILLÉ donne pouvoir à M. Éric HERVOUET
M. Rémi PASCRAU donne pouvoir à M. Yann THOMAS
M. Jean-Luc GAUTRON donne pouvoir à Mme Denise RENAUD
M. Manuel GUIBERT donne pouvoir à M. Patrice PAGEAUD

Votants : 15

ÉTAIENT ABSENTS ET EXCUSÉS (15):

Mme Isabelle MOINET, Mme Nadia RABREAU.
M. Guillaume ARNAUD, M. Lionel BOSSIS, M. Alain CAREIL, M. Dominique DURAND, M. Jean-Luc GAUTRON, M. Manuel GUIBERT, M. Rémi PASCRAU, M. Jean-François PEROCHEAU, M. Jean-Michel ROUILLÉ, M. Xavier SARRY, M. Yannick SOULARD, M. Sébastien VERDON, M. Patrick VILLALON.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Yann THOMAS.

ASSISTAIENT A LA SÉANCE :

Madame JOLIVET-CHARBONNEAU A., Directrice Générale d'e-Collectivités,
Madame BRIAUD S, Responsable de la Cellule Méthodes, projets, accompagnement d'e-Collectivités,
Monsieur LE RAY O., Responsable du pôle ressources et relation adhérents d'e-Collectivités.

Le quorum est atteint pour délibérer valablement.

2025-46- Evolution de l'offre « responsable numérique »

Le président expose :

Dans le cadre de son offre de services, e-Collectivités propose depuis 2024 un accompagnement « Numérique Responsable » destiné à soutenir les collectivités dans leur transition numérique durable.

Cette prestation comprend principalement :

- la réalisation d'un diagnostic et d'un état des lieux des pratiques numériques au sein de la collectivité,
- l'élaboration d'un indice de maturité,
- la construction d'un plan d'actions structuré et priorisé,
- ainsi que l'animation d'ateliers de sensibilisation.

Aujourd'hui, cette offre permet à chaque collectivité d'engager une démarche structurée et cohérente en matière de numérique responsable.

Or, de nombreuses collectivités expriment désormais le besoin d'un accompagnement dans la durée, au-delà de la phase initiale, afin de :

- suivre la mise en œuvre du plan d'action,
- ajuster les priorités,
- mesurer la progression de la maturité,
- disposer d'un soutien méthodologique tout au long de l'année,
- renouveler les ateliers de sensibilisation ou actions ciblées selon les besoins.

Afin de répondre à cette attente, il est proposé de faire évoluer l'offre « Numérique Responsable » en la structurant en deux volets distincts :

1. Phase initiale (année 1)

- Diagnostic complet
- État des lieux
- Calcul de l'indice de maturité
- Élaboration du plan d'actions détaillé
- Animation d'ateliers de sensibilisation
- Restitution et feuille de route

2. Suivi annuel (à partir de l'année 2)

- Revue annuelle du plan d'action et mise à jour
- Suivi des actions validées et en cours
- Mesure actualisée de l'indice de maturité
- Accompagnement méthodologique et conseils continus
- Webinaire annuel de sensibilisation ou ateliers thématiques
- Appui à la programmation des actions N+1

Les modalités tarifaires sont adaptées en conséquence à partir du 1er janvier 2026, selon la taille et la catégorie des collectivités, pour l'accompagnement initial et pour le suivi annuel.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- **Décide d'adopter la nouvelle structuration de l'offre « Numérique Responsable »** comprenant :
 - un accompagnement initial (diagnostic – plan d'action),
 - un suivi annuel d'accompagnement et d'évaluation.
- **Décide d'adopter les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 2026** correspondant à cette structuration.
- **Autorise le Président** à signer toutes pièces relatives à cette affaire.

ADOPTÉ à l'unanimité des voix exprimées :

Date du vote : 08/12/2025

Votants : 15

Voix totales : 15

Voix exprimées : 15

Non Votés : 0

1 – Pour : 15 Voix

2 – Contre : 0 Voix

3 – Abstention : 0 Voix

4 - Ne prend pas part au vote : 0 Voix

Fait et délibéré au siège du Comité Syndical,
Les jours, mois et an susdits
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme,
La Roche-sur-Yon

Le Président, Éric HERVOUET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Transmis au Représentant de l'Etat .

Comité syndical - Rapport des délibérations

Date : **lundi 08 décembre 2025**

Président : M. Éric HERVOUET

Secrétaire : M. Yann THOMAS

2025-46- Evolution de l'offre « responsable numérique »

Date du vote : **08/12/2025**

Votants : **15**

Voix totales : **15**

Voix exprimées : **15**

Majorité simple des voix exprimées

Mode de scrutin : **Public**

Non votés : **0**

Taux d'abstention : **0,0%**

Pour

15 Voix

100,0%

COLLEGE DES COMMUNES M. Éric HERVOUET	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES Mme Corinne POTHIER	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Judicaël LAMY	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Jean-Philippe CHARRIER	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Thierry RICARDEAU	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES M. Jean-Michel ROUILLE par procuration à M. Éric HERVOUET	1 voix
COLLEGE DES COMMUNES Mme Isabelle MOINET par procuration à Mme Corinne POTHIER	1 voix
COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES M. Yann THOMAS	1 voix
COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES M. Guy PLISSONNEAU	1 voix
COLLEGE DES COMMUNAUTES DE COMMUNES M. Rémi PASCRAU par procuration à M. Yann THOMAS	1 voix
COLLEGE DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX Mme Denise RENAUD	1 voix
COLLEGE DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS LOCAUX M. Jean-Luc GAUTRON par procuration à Mme Denise RENAUD	1 voix
COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX M. Patrice PAGEAUD	1 voix
COLLEGE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS DÉPARTEMENTAUX ET RÉGIONAUX M. Manuel GUIBERT par procuration : à Patrice PAGEAUD	1 voix
LES DÉPARTEMENTS Mme Cécile BARREAU	1 voix